

Centre Culturel du Canon d'Or



Danse



Loisirs Culturels



Musique

Inscription à l'éveil Musical – 2023-2024

Lieu du Cours : Castel Saint Gérard, 152 rue de Lille 59130 Lambersart

Cours du : mercredi

Heure souhaitée :

09h-10h : 2-3 ans

10h-11h : 3-4 ans

Cours collectif sans les parents

11h-12h : 4-5 ans

14h-15h : 5-6 ans

15h-16h : 6-7 ans

L'élève

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Contact

Noms des parents :

N° de portable prioritaire :

N° de portable :

Adresse mail :

A fournir

Je fournis un chèque à l'ordre du CCCO pour l'adhésion à l'association CCCO (par famille) :

de **15€** si lambersartois ;

de **25€** si non lambersartois ;

J'ai **déjà payé** l'adhésion à l'association sur une autre activité du CCCO :

- nom et prénom de la personne inscrite :
- quelle activité du CCCO :

Je fournis un chèque à l'ordre du CCCO pour la cotisation annuelle au cours d'éveil musical :

de **185€** si je ne fournis pas de chèque loisir famille ;

de **166,50€** et je fournis le chèque loisir famille de **18.50 €** (disponible en Mairie).

Je fournis ce formulaire et le règlement intérieur ci-joint (2 pages suivantes) complétés et signés.

Dépôt les jours d'inscription : vendredi 8 septembre 2023 ou au forum des associations le 9 septembre 2023

Droit à l'image

Durant les cours, et/ou les spectacles, des photos et films peuvent être effectués afin de réaliser la promotion des activités de l'association.

Sauf avis contraire exprimé par écrit avec une photo de l'élève lors de l'inscription, ou lors de la prise de vue, ces photos et films pourront être utilisés par l'association pour leurs différents supports de communication et d'information, et dans ce cadre uniquement.

Centre Culturel du Canon d'Or



Danse



Loisirs Culturels



Musique

REGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement intérieur a pour objectif de préciser les statuts de l'association du CCCO dont l'objet est a pour but l'épanouissement des jeunes et des adultes, de permettre aux enfants et aux adultes de s'instruire se cultiver, se distraire sagement. L'association est composé de bénévoles.

Il sera remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

L'adhésion à l'association est obligatoire et annuelle; elle est familiale et valable pour l'ensemble des ateliers de cours. Elle n'est pas remboursable. En revanche, les cotisations de chaque atelier sont remboursables en partie uniquement en cas de force majeure et sur justification (éloignement géographique, raison médicale justifiée nécessitant un arrêt complet de l'activité...) et après accord du bureau.

Le montant de l'adhésion est défini par le Conseil d'administration. Pour l'année, l'adhésion à l'association pour les Lambersartois est fixée à 15€, et 25€ pour les non Lambersartois. L'adhésion à la Bibliothèque s'élève à 7€. L'adhésion à un seul stage organisé en dehors du cours est fixée à 4€ et à 15€ pour plusieurs stages.

En s'inscrivant à Centre Culturel du Canon d'Or, parents et élèves s'engagent à respecter le règlement intérieur.

Chaque élève doit être couvert par une assurance responsabilité civile et individuelle accident.

L'association est assurée à la MACIF 357 av de Dunkerque 59160 Lomme sous n° de contrat 124 381 46.

INSCRIPTION :

Les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires et jours fériés. L'engagement annuel correspond à un forfait. Les absences de l'élève et les jours fériés ne peuvent pas être rattrapés ni déplacés.

Certaines pièces sont obligatoires et seront demandées par le professeur ou le responsable d'atelier par exemple photo d'identité, certificat médical...)

L'adhésion et la cotisation doivent être payées le jour des inscriptions. Tout dossier doit être régularisé avant le 31 décembre au-delà, le professeur est en droit de refuser l'accès à son cours.

Toute année commencée est intégralement due et ne pourra être remboursée.

ABSENCES ET ASSIDUITE :

Toute absence de l'élève doit être justifiée auprès du professeur ou du responsable d'atelier.

Le conseil d'administration se réserve le droit de radier l'inscription en cours d'année d'un membre si celui-ci perturbe le cours ou pour motif grave. La décision du conseil d'administration est sans appel.

Les parents sont responsables de leur enfant avant et après les cours ou répétitions ; il leur appartient donc d'amener et de s'assurer de la présence du professeur. L'association dégage toute responsabilité pour le cas où le cours n'aurait pas lieu.

L'élève est responsable de son matériel : Guitare, flûte, vêtements etc... l'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration, etc... dans l'enceinte des cours.

Pendant le cours, l'élève n'est pas autorisé à quitter la salle.

L'accès à la salle de cours est exclusivement réservé aux élèves (à l'exception des parents pour les enfants de moins de 10 ans). Le CCCO ne pourra être tenu responsable en cas de vol.

TENUE :

Il est demandé une tenue correcte quel que soit l'atelier.

La pratique de la Danse Classique et/ou Contemporaine nécessite une tenue de Danse appropriée sans bijoux. A chaque cours correspond une couleur de tunique définie en début d'année, par le professeur. Cette tenue est obligatoire pour tous. Aucune tenue de ville (pull, gilet, tee-shirt) ou tenue de sport type survêtement, n'est autorisée. L'élève sera admis en cours s'il a sa tenue complète, ses cheveux correctement attachés suivant les directives du professeur.

SPECTACLES :

Un spectacle est prévu chaque fin d'année de cours.

La présence des élèves aux différentes répétitions du Gala ou concert est obligatoire.

Chaque élève s'engage à participer à la globalité du Gala ou du concert, dans le respect du code vestimentaire demandé par le professeur.

La représentation de la manifestation est payante y compris pour les familles.

RESPECT ET POLITESSE :

L'élève s'engage à respecter les professeurs, les membres responsables d'atelier, les bénévoles, les employés municipaux (concierges, dames de services etc...) et les autres élèves de son groupe et/ou du centre CCCO. Toute forme de violence verbale ou physique sera immédiatement sanctionnée et pourra entraîner l'exclusion définitive de l'élève sur décision de la Présidente, de la ou les responsables d'atelier et des membres du bureau.

Les lieux doivent être laissés en l'état de propreté et d'ordre normal à l'issue de chaque cours.

DROIT A L'IMAGE :

Le CCCO se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que ce soit concernant l'image du CCCO. En cas de refus, vous le signalez au responsable d'atelier par un courrier daté et signé accompagné d'une photo.

RGPD :

Pour exercer vos droits Informatique et Libertés, notamment votre droit d'accès aux informations qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez contacter à mhcaudron@hotmail.fr ou à l'adresse postale suivante : Mme Caudron 7 allée de la source 59130 Lambersart.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, rendez-vous sur le site CCCO / le règlement intérieur – Rubrique « Politique de protection des données.

BULLETIN D'ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CCCO / année : 2023- 2024

Cours : Eveil Musical

Nom prénom de l'élève :

L'adhésion aux cours proposé par le C.C.C.O entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

M, Mme _____ reconnaît avoir reçu le règlement intérieur des activités du C.C.C.O.

Fait à _____ le _____ Signature _____